

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 11 mars 2023

Date d'édition: 20 mars 2023

Version: 1.3



Page 1/12

REDOCOL Solution mastic bois

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

REDOCOL Solution mastic bois

N° de l'article:

HK10002

Numéro d'identification UE:

505-001-00-8

n°CAS:

67-64-1

N°CE:

200-662-2

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

Solvant

Utilisations identifiées pertinentes:

Secteur d'utilisation [SU]

SU 0: Autre

Catégories de produits [PC]

PC 0: Autre

Catégories d'articles [AC]

AC 1: Véhicules

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur):

Ostermann France SAS

FR

2, rue de l'Atelier

38160 Saint-Marcellin

France

Téléphone: + 33 (0) 4 76 36 57 60

Télécopie: + 33 (0) 4 76 36 57 61

E-mail: vente.fr@ostermann.eu

Site web: www.ostermann.eu

E-mail (personne compétente): j.bruns@ostermann.eu

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Mr. J. Bruns, +33 (0) 4763 657-60, 24h: +49 30 - 30 68 67 00 (TOXICOVIGILANCE-Centre Anti-Poison Berlin), +33 (0) 4763 657-60 (Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
liquides inflammables (<i>Flam. Liq. 2</i>)	H225: Liquide et vapeurs très inflammables.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (<i>Eye Irrit. 2</i>)	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique (<i>STOT SE 3</i>)	H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 11 mars 2023

Date d'édition: 20 mars 2023

Version: 1.3



Page 2/12

REDOCOL Solution mastic bois

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques:



GHS02
Flamme



GHS07
Point d'exclamation

Mention d'avertissement: Danger

Consignes en cas de risques physiques

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
------	---------------------------------------

Consignes en cas de risques pour la santé

H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
------	--

H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
------	--

Informations supplémentaires sur les dangers

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
--------	--

Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
------	--

P102	Tenir hors de portée des enfants.
------	-----------------------------------

Conseils de prudence Prévention

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
------	--

P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
------	--

P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
------	--

Conseils de prudence Réaction

P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
--------------------	--

P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/Premiers secours en cas de malaise.
------	---

P337 + P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
-------------	--

Conseils de prudence Stockage

P403 + P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
-------------	--

Conseils de prudence Evacuation

P501	Éliminer le contenu/récipient dans Méthodes d'élimination.
------	--

2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 11 mars 2023

Date d'édition: 20 mars 2023

Version: 1.3



Page 3/12

REDOCOL Solution mastic bois

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1. Substances

Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

Identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 67-64-1 N°CE: 200-662-2 Numéro d'identification UE: 606-001-00-8 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119471330-49	Acetone Eye Irrit. 2 (H319), Flam. Liq. 2 (H225), STOT SE 3 (H336)   Danger EUH066	70 - < 100 pds %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales:

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin.

En cas d'inhalation:

S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas de contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Appliquer une crème grasse. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtamologue.

En cas d'ingestion:

EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. de l'eau si nécessaire avec du charbon actif
EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un médecin.

Protection individuelle du premier sauveteur:

Ne pas pratiquer le bouche à bouche direct par le premier sauveteur.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Observation ultérieure pour détecter d'éventuels symptômes de pneumonie et d'oedème pulmonaire. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

En cas d'incendie, utiliser sable, poudre d'extinction ou mousse résistante à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO₂), Jet d'eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés:

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Facilement inflammable Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. Veiller au retour de flamme. En cas d'incendie: Évacuer la zone. Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion. [Utiliser ... pour l'extinction.]

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 11 mars 2023

Date d'édition: 20 mars 2023

Version: 1.3



Page 4/12

REDOCOL Solution mastic bois

Produits de combustion dangereux:

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone Monoxyde de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

5.4. Indications diverses

Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement. Refroidissez les récipients en danger en les arrosant d'eau. Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse. Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau. Élimination appropriée / Produit Classe de température: T1 (DIN 57165), Sujet à un coup de poussière, Classe de coup de poussière: ST 2: II A (DIN 57165), Classe de feu: B. Point éclair (°C) : 4% Acétone + 96% Eau = 54 °C.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles:

Evacuer les personnes en lieu sûr.

Équipement de protection:

Utiliser un équipement de protection personnel.

6.1.2. Pour les secouristes

Protection individuelle:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention:

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Pour le nettoyage:

Nettoyer avec des détergents. Éviter les solvants.

Autres informations:

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif. Diluer avec beaucoup d'eau. Facilement inflammable

6.4. Référence à d'autres sections

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

6.5. Indications diverses

non applicable

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage:

Ventilation technique du poste de travail, Effectuer les remplissages uniquement dans des postes équipés d'une aspiration. Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée. Utiliser des installations, appareillages, dispositifs d'aspiration, outillage, etc équipés d'une protection antidéflagrante. aucune

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 11 mars 2023

Date d'édition: 20 mars 2023

Version: 1.3



Page 5/12

REDOCOL Solution mastic bois

AIR COMPRIMÉ contenant au plus 23,5 pour cent d'oxygène, par volume. Ce matériau est combustible et risque de s'enflammer dans la chaleur, au contact d'étincelles, de flammes ou d'autres sources d'inflammation (p.ex. décharges d'électricité statique, veilleuses d'allumage, équipements mécaniques/électriques).

matériaux d'emballage:

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais, bien aéré et éloigné des substances facilement inflammables. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Demandes d'aires de stockage et de récipients:

Les sols doivent être conformes aux "Lignes directrices pour la prévention du risque d'inflammation dues aux décharges électrostatiques (TRGS 727)". Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Acier inoxydable, Utiliser uniquement des récipients autorisés pour le produit.

Informations sur l'entreposage commun:

Ne pas stocker ensemble avec:

Combustible, toxicité aiguë Cat. 3 / composés toxiques ou composés qui provoquent des effets chroniques

Non-combustible, toxicité aiguë Cat. 3 / matières dangereuses toxiques ou matières dangereuses provoquant des effets chroniques

Matières combustibles de toxicité aiguë, catégorie 1 et 2 / substances très toxiques

Matières non combustibles de toxicité aiguë, catégorie 1 et 2 / substances très toxiques

Peut former des peroxydes explosifs.

Classe de stockage (TRGS 510, Allemagne): 3 - Matières liquides inflammables

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Solutions spécifiques au domaine:

Produits de traitement de surface diluables à l'eau, sans solvant

GISCODE:

W1

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	① valeur limite au poste de travail à long terme ② Valeur limite au poste de travail à court terme ③ Valeur momentanée ④ Procédé de surveillance ou d'observation. ⑤ Remarque
CH à partir de 1 janv. 2022	Acetone n°CAS: 67-64-1 N°CE: 200-662-2	① 500 ppm (1 200 mg/m³) ② 1 000 ppm (2 400 mg/m³) ⑤ B; Tox: AW ZNS Auge; Messmeth: NIOSH
BE à partir de 1 janv. 2022	Acetone n°CAS: 67-64-1 N°CE: 200-662-2	① 246 ppm (594 mg/m³) ② 492 ppm (1 187 mg/m³)
IOELV (EU)	Acetone n°CAS: 67-64-1 N°CE: 200-662-2	① 500 ppm (1 210 mg/m³)
VRC (FR)	Acetone n°CAS: 67-64-1 N°CE: 200-662-2	① 500 ppm (1 210 mg/m³) ② 1 000 ppm (2 420 mg/m³)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 11 mars 2023

Date d'édition: 20 mars 2023

Version: 1.3



Page 6/12

REDOCOL Solution mastic bois

8.1.2. Valeurs limites biologiques

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	Valeur limite	① Paramètre ② Matière d'analyse ③ Date de la prise d'échantillon: ④ Remarque
BAT (CH)	Acetone n°CAS: 67-64-1 N°CE: 200-662-2	80 mg/L	① Aceton ② Urin ③ Expositionsende bzw. Schichtende

8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
Acetone n°CAS: 67-64-1 N°CE: 200-662-2	1 210 mg/m³	① DNEL salarié ② Long terme - inhalation, effets systémiques
Acetone n°CAS: 67-64-1 N°CE: 200-662-2	200 mg/m³	① DNEL Consommateur ② Long terme - inhalation, effets systémiques
Acetone n°CAS: 67-64-1 N°CE: 200-662-2	2 420 mg/m³	① DNEL salarié ② Aiguë - inhalation, effets systémiques
Acetone n°CAS: 67-64-1 N°CE: 200-662-2	186 mg/kg	① DNEL salarié ② Long terme - cutanée, effets systémiques
Acetone n°CAS: 67-64-1 N°CE: 200-662-2	62 mg/kg	① DNEL Consommateur ② Long terme - cutanée, effets systémiques
Acetone n°CAS: 67-64-1 N°CE: 200-662-2	62 mg/kg	① DNEL Consommateur ② Long terme - orale, effets systémiques

Nom de la substance	PNEC Valeur	① PNEC type
Acetone n°CAS: 67-64-1 N°CE: 200-662-2	10,6 mg/L	① PNEC Eaux, Eau douce
Acetone n°CAS: 67-64-1 N°CE: 200-662-2	1,06 mg/L	① PNEC Eaux, Eau de mer
Acetone n°CAS: 67-64-1 N°CE: 200-662-2	100 mg/L	① PNEC Station d'épuration
Acetone n°CAS: 67-64-1 N°CE: 200-662-2	30,4 mg/kg	① PNEC sédiment, eau douce
Acetone n°CAS: 67-64-1 N°CE: 200-662-2	3,04 mg/kg	① PNEC sédiment, eau de mer
Acetone n°CAS: 67-64-1 N°CE: 200-662-2	21 mg/L	① PNEC eaux, libération périodique
Acetone n°CAS: 67-64-1 N°CE: 200-662-2	29,5 mg/kg	① PNEC terre, eau douce

8.2. Contrôle de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Utiliser des installations, appareillages, dispositifs d'aspiration, outillage, etc équipés d'une protection antidéflagrante. Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 11 mars 2023

Date d'édition: 20 mars 2023

Version: 1.3



Page 7/12

REDOCOL Solution mastic bois

8.2.2. Protection individuelle



Protection yeux/visage:

Le produit est appliqué au pistolet ou au pulvérisateur. Porter un appareil de protection des yeux/du visage. (EN 166)

Protection de la peau:

Caoutchouc butyle (Level 6, Temps de pénétration >480 min.), CHLOROPRÈNE STABILISÉ (Level 1, Temps de pénétration > 10min.)

Protection respiratoire:

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

Risques thermiques:

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Autres mesures de protection:

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Après nettoyage, utiliser un produit de soin dermique très gras. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique: Liquide

Couleur: incolore

Odeur: Acétone

Données de sécurité

Paramètre	Valeur	à °C	① Méthode ② Remarque
pH	5 - 6		① 10g/L: neutre, 50% in H ₂ O: 5-6 ② la fiche de données de sécurité du distributeur
Point de fusion	-94,7 °C		② la fiche de données de sécurité du distributeur
Point de congélation	non déterminé		
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	56,05 °C		② la fiche de données de sécurité du distributeur
Température de décomposition	non déterminé		
Point éclair	-17 °C		② la fiche de données de sécurité du distributeur
Taux d'évaporation	non déterminé		
Température d'auto-inflammation	465 °C		② la fiche de données de sécurité du distributeur
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	2,5 - 14,3 Vol-%		② la fiche de données de sécurité du distributeur
Pression de vapeur	240 hPa	20 °C	② la fiche de données de sécurité du distributeur
Densité de la vapeur	non déterminé		
Densité	79 g/mL	20 °C	② la fiche de données de sécurité du distributeur

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 11 mars 2023

Date d'édition: 20 mars 2023

Version: 1.3



Page 8/12

REDOCOL Solution mastic bois

Paramètre	Valeur	à °C	① Méthode ② Remarque
Densité relative	<i>non déterminé</i>		
Densité apparente	<i>non déterminé</i>		
Solubilité dans l'eau	très soluble	20 °C	② la fiche de données de sécurité du distributeur
Coefficient de partage: n-octanol/eau	<i>non déterminé</i>		
Viscosité, dynamique	0,32 mPa·s	20 °C	② la fiche de données de sécurité du distributeur
Viscosité, cinématique	<i>non déterminé</i>		
Seuil olfactif:	47,5 mg/m ³		② la fiche de données de sécurité du distributeur

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

autres bases.

10.2. Stabilité chimique

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. Gaz inflammables.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

10.5. Matières incompatibles

Matières plastiques et caoutchouc, Baryum Hydroxyde de sodium et hydroxyde de potassium: Condensation.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Acetone n°CAS: 67-64-1 N°CE: 200-662-2

DL50 par voie orale: 5 800 mg/kg (Rat) Journal of Toxicology and Environmental Health. Vol. 15, Pg. 609, 1985.

DL50 dermique: >7 426 mg/kg (Lapin)

CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (vapeur): 50,1 mg/L (Rat) Am Ind Hyg Assoc J 20: 364-369

Toxicité orale aiguë:

Troubles gastro-intestinaux

Toxicité inhalatrice aiguë:

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. (>1000 ppm vapeur)

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Irritant — irritation cutanée et lésions oculaires L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Une exposition renouvelée ou continue peut provoquer des irritations cutanées et des dermatites en raison des propriétés dégraissantes du produit.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Irritant — irritation cutanée et lésions oculaires.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 11 mars 2023

Date d'édition: 20 mars 2023

Version: 1.3



Page 9/12

REDOCOL Solution mastic bois

Cancerogénité:

Aucune indication quant à la carcinogénicité pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction:

aucune Toxique pour la reproduction.

11.2. Informations sur les autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Acetone n°CAS: 67-64-1 N°CE: 200-662-2

CL50: 4 350 - 11 000 mg/L 4 d (poisson, Tête de boule) OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)

CL50: 10 - 30 600 mg/L 2 d (crustacés, Daphnia pulex (puce d'eau)) Cowgill, U.M., and D.P. Milazzo 1991. The Sensitivity of Ceriodaphnia dubia and Daphnia magna to Seven Chemicals Utilizing the Three-Brood Test. Arch. Environ. Contam. Toxicol. 20(2):211-217; Canton, J.H., and D.M.M. Adema 1978. Reproducibility of Short-Term and Reproduction Toxicity Experiments with Daphnia magna and Comparison of the Sensitivity of Daphnia magna with Daphnia pulex and Daphnia cucullata in Short-Term Experiments. Hydrobiologia 59(2):135-140 (Used Reference 2018)

CE50: 13 500 - 23 500 mg/L 2 d (crustacés) Randall, T.L., and P.V. Knopp 1980. Detoxification of Specific Organic Substances by Wet Oxidation. J. Water Pollut. Control Fed. 52(8):2117-2130; Barera, Y., and W.J. Adams 1983. Resolving Some Practical Questions About Daphnia Acute Toxicity Tests. In: W.E. Bishop (Ed.), Aquatic Toxicology and Hazard Assessment, 6th Symposium, ASTM STP 802, Philadelphia, PA :509-518

CE50: 7 200 - 7 200 mg/L 4 d (Algues/plantes aquatiques, Microcystis aeruginosa) Slooff, W. 1982. A Comparative Study on the Short-Term Effects of 15 Chemicals on Fresh Water Organisms of Different Tropic Levels. Natl. Tech. Inf. Serv., Springfield, VA :25 p. (DUT) (ENG ABS) (NTIS/PB83-200386)

12.2. Persistance et dégradabilité

Acetone n°CAS: 67-64-1 N°CE: 200-662-2

Biodégradation: Oui, rapide

Décomposition abiotique:

DT50, 19-114d (air)aucune (Eau, Hydrolyse)

Biodégradation:

91%/28d (OECD 301B)

Informations complémentaires:

Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Acetone n°CAS: 67-64-1 N°CE: 200-662-2

Log K_{OW}: -0,24

Facteur de bioconcentration (FBC): 3

12.4. Mobilité dans le sol

Constante de Henry: 2,929-3,070 Pa*m³/mol (25 °C Eau), Constante de Henry: 3,311 Pa*m³/mol (25 °C Eaux, Eau de mer).

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Acetone n°CAS: 67-64-1 N°CE: 200-662-2

Résultats des évaluations PBT et vPvB: —

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

12.7. Autres effets nocifs

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 11 mars 2023

Date d'édition: 20 mars 2023

Version: 1.3



Page 10/12

REDOCOL Solution mastic bois

13.1.1. Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit

14 06 03 * Autres solvants et mélanges de solvants

*: Soumis à une documentation.

Code des déchets conditionnement

15 01 05 Emballages composites

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit:

Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

Élimination appropriée / Emballage:

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

Autres recommandations de traitement des déchets:

Retournez au distributeur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification			
UN 1090	UN 1090	UN 1090	UN 1090
14.2. Nom d'expédition des Nations unies			
ACÉTONE (Acétone)	ACÉTONE (Acétone)	ACETONE (Acetone)	ACETONE
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
 3	 3	 3	 3
14.4. Groupe d'emballage			
II	II	II	
14.5. Dangers pour l'environnement			
	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur			
Dispositions particulières: MP19 Quantité limitée (LQ): LQ4 1L Quantités exceptées (EQ): E2 Danger n° (code Kemler): 33 Code de classification: F1 Code de restriction en tunnel: (D/E)	Quantité limitée (LQ): LQ - 1L Quantités exceptées (EQ): E2 Code de classification: F1	Quantité limitée (LQ): 1L Quantités exceptées (EQ): E2 Numéro EmS: F-E; S-D	Quantités exceptées (EQ): E2

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible.

Informations complémentaires:

Réservoirs mobiles/récept. T4, TP1, LGBF

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 11 mars 2023

Date d'édition: 20 mars 2023

Version: 1.3



Page 11/12

REDOCOL Solution mastic bois

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Limites d'utilisation:

Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant. Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Autres réglementations (UE):

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Directive SEVESO III], Catégories de danger:

- P5a Matières liquides inflammables, Catégorie 1 ou 2
- P5b Liquides inflammables
- P5c Liquides inflammables de catégorie 2 ou 3 non couverts par les catégories P5a ou P5b

Directive n° 2004/42/CE relative à la limitation des émissions de COV dues à l'utilisation de solvants organiques dans les vernis et peintures:

Teneur en composés organiques volatils (COV) en pourcentage pondéral: 100 pds %

15.1.2. Directives nationales



[CH] Directives nationales

Valeur de COV

100 pds %

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour cette substance.

15.3. Informations complémentaires

Catégories de danger: A, HA, Mesures de protection 2

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1. Indications de changement

Aucune donnée disponible

16.2. Abréviations et acronymes

AC	Catégorie d'articles
ACGIH	Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ASTM	Société américaine pour les essais des matériaux
BCF	Facteur de bioconcentration
CAS	Chemical Abstracts Service
CE50	concentration efficace 50%
CLP	Classification, étiquetage et emballage
DIN	Institut allemand de normalisation
DNEL	dose dérivée sans effet
ECHA	Agence européenne des produits chimiques
EN	Norme européenne
ES	Exposure scenario
EWC	European Waste Catalogue
ICAO	Organisation de l'aviation civile internationale
IMDG	Marchandises dangereuses dans le transport maritime international
IMO	International Maritime Organization
LC ₅₀	Concentration létale médiane
LD ₅₀	Dose létale 50%
MAK	concentration maximale admissible aux postes de travail (CH)
NFPA	Association nationale de protection contre l'incendie

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 11 mars 2023

Date d'édition: 20 mars 2023

Version: 1.3



Page 12/12

REDOCOL Solution mastic bois

NIOSH	Institut national pour la sécurité et la santé au travail
OECD	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
OEL	Valeur limite d'exposition
OSHA	Administration de la sécurité et de la santé au travail
PBT	persistant, bioaccumulable et toxique
PC	Catégorie de produits
PNEC	Concentration prédite sans effet
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
STP	Station d'épuration
SU	catégorie d'utilisation
TRGS	Technische Regeln für Gefahrstoffe
UN	Organisation des Nations unies
VOC	Composés organiques volatils
ZNS	système nerveux central

Pour les abréviations et les acronymes, voir ECHA: Guide des exigences d'information et évaluation de la sécurité chimique, chapitre R.20 (liste des termes et abréviations).

16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Aucune donnée disponible

16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
liquides inflammables (<i>Flam. Liq. 2</i>)	H225: Liquide et vapeurs très inflammables.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (<i>Eye Irrit. 2</i>)	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique (<i>STOT SE 3</i>)	H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.	

16.5. Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Mentions de danger	
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Informations supplémentaires sur les dangers	
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

16.7. Indications diverses

Aucune donnée disponible